

BON DE COMMANDE

Nom :

Coordonnées :

Prix 15 Euros

Nombre d'exemplaires :

Frais de Port :

- 1ex = 3.88€

- 5 ex = 8.50€

- 10 ex = 12.90€

Sommes à régler =

Règlement à l'ordre de la :

FNSAC-CGT

14 /16 Rue des Lilas

75019 PARIS

cgtspectacle@fnsac-cgt.com

www.fnsac-cgt.com



LE GUIDE PRATIQUE DES DROITS DES SALARIES
DU SPECTACLE, DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL

#LoiTravailNonMerci

#TravailGratuitNonMerci

#CadrageIntermittentsNonMerci

Ça, c'est fait !

Sous l'effet de nos mobilisations engagées au printemps 2014, un accord professionnel sur l'assurance chômage des artistes et des techniciens du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel a été signé le 28 avril 2016.

Un décret daté du 13 juillet a mis en œuvre cet accord qui est entré en vigueur depuis le 1^{er} août 2016.

Nous avons notamment obtenu :

- Le retour à 507 heures sur 12 mois
- Le retour à une date anniversaire
- Tous les cachets comptabilisés à 12H pour les artistes et les réalisateurs
- Une prise en compte élargie des heures d'enseignement pour les artistes et les techniciens
- Une clause de rattrapage permettant d'ouvrir des droits en cas d'accident de carrière.

**OCTOBRE
2016**



15^{ème} édition – octobre 2016 – Prix unique 15 €